44e Année — N° 39 25 Septembre 1927.

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

L. Ravaz. — Chronique. — Quelques travaux de la saison ; — Les traitements d'été de l'Eudémis ; — Les vins 297
L. D. — L'Ecoulement des vins depuis le début de la campagne 302
N°. — Tableau de l'Ecoulement des vins (mois d'août) 303
Arthur Cadoret. — Des essais décisifs de traitement contre la fièvre aphteuse... 304
H.-E. Jacob (*Traduction R. Libes*). — Protection des raisins d'expédition par l'anhydride sulfureux 307
Y. Lamau. — Considérations sur la culture mécanique du sol 310
Chemins de fer P.-L.-M.
Bulletin commercial. — Observations météorologiques.

CHRONIQUE

Quelques travaux de la saison

Les vendanges sont à peu près terminées dans le Midi de la France. Comme on l'a déjà vu, la récolte est jalouse, diminution ici sur l'an passé, augmentation ailleurs.

Le Gard est le plus favorisé.

Partout dans cette région, la vendange est remarquablement saine — sauf où la grêle a fait des dégâts. La troisième génération de l'eudémis n'a pas eu le temps de vider ou de faire pourrir les grains, ayant été envoyée à la cuve avant ou peu après l'éclosion des œufs.

Les vins seront donc sains et de bonne garde en général.

Le mildiou lui-même, où il a sévi, et ce n'est guère que dans la partie Ouest de l'Aude, n'atténuera point sensiblement la qualité, si le feuillage n'a pas été très atteint ou a pu se reconstituer à temps ; car en diminuant la production, il assure souvent la qualité de ce qui reste, et il arrive quelquefois que les vignes mildiousées sont celles qui donnent le meilleur vin.

Cela se produit surtout avec les attaques hâtives ; mais non avec les attaques tardives.

Quand elles amènent la chute d'une partie du feuillage adulte : il y a alors réduction de la qualité, mais non de la quantité.

En ce moment, dans la même région, les vignes sont d'un très beau vert ; elles révèlent un état de santé peu fréquent. Seules paraissent grillées, effeuillées à la base, celles qui ont souffert de la sécheresse : on sait qu'elles occupent des terrains spéciaux ou peu profonds ou argileux et se fendillant, ou absorbant et retenant peu d'eau.

Ailleurs et de loin en loin, on aperçoit aussi des parcelles au feuillage bruni. C'est que la production y a été trop forte par rapport à la puissance des souches, ou bien que le système radiculaire se trouve dans des conditions défavorables. Le cas est fréquent cette année chez Grand noir, Morrastel-Bouschet, Terret et même Carignan ; il est rare chez Aramon, qui, cette année, ne s'est pas fatigué. La potasse remet tout en bon état. On reviendra sur ce point.

*
* *

L'*apoplexie* a continué ses dégâts comme les années précédentes. Elle n'atteint guère, on le sait, que les vignes âgées qui portent de grosses plaies de taille. Est-elle liée aussi à la nature du terrain ? C'est possible, car elle est rare dans les sables des bords de la mer, et cependant là il s'agit de vignes le plus souvent très vieilles, ayant été plantées tout à fait au début de l'invasion phylloxérique. Elle est rare aussi dans les cailloux du diluvium alpin, où les vieilles vignes sont assez nombreuses. Elle est fréquente dans les argilo-calcaires et sans doute dans d'autres terrains. Lesquels ? Il n'est pas possible de les préciser davantage pour le moment.

Elle est liée aussi au climat et au temps de la saison. Les climats chauds lui sont favorables de même que les printemps et été pluvieux. Le champignon qui la cause, comme tous les champignons, aime la chaleur et l'humidité.

Pour la combattre, M. Lafon a proposé une technique spéciale de la taille qui a été exposée longuement dans ce journal, il y a un an. Cette technique a donné des résultats très nets où elle peut être appliquée avec tous les soins désirables.

Elle ne l'est guère où l'on pratique la taille en série.

Mais l'arsenic, tout le monde est d'accord sur ce point, la combat efficacement. Comment doit-il être appliqué ? C'est la question qui nous est posée dans la lettre suivante.

« Je serai très heureux de vous demander un conseil, et votre avis, au sujet d'un traitement que je veux effectuer à ma vigne, en novembre ou décembre.

J'ai 10.000 pieds de souches âgées de 28 à 30 ans, elles sont de différentes qualités, mais toutes greffées sur Monticola, dans un sol très profond et de bonne qualité. Depuis 4 ou 5 ans des souches meurent subitement avec toute la récolte, cela en fin juillet et août ; les caractères de cette maladie me font penser d'être en présence de l'apoplexie, dont j'ai lu la description dans vos différents articles sur votre estimé journal, et qui indique un traitement à base d'arsenic, après la taille en imprégnant tout le corps de la souche.

Je vous demande donc :

1° Le produit le plus pratique et à quelle dose ;

2° L'époque la plus favorable ;

3° Si je puis faire un mélange intime entre la formule arsenicale et la formule au 35 o/o de sulfate de fer, suivant le procédé proposé par M. Coulondre, depuis un an ; je pense pouvoir appliquer les deux traitements en une seule pulvérisation, si cela est possible.

J'ajoute que, sachant les produits à base d'arsenic très toxiques, je tiens à exécuter moi-même ce traitement ».

B. (Bouches-du-Rhône).

Les solutions employées sont à base d'arsénite ou d'arséniate de soude, au titre approximatif de 3 o/o. Les solutions toutes préparées du commerce peuvent être aussi employées, mais diluées dans une proportion indiquée par le fabricant.

Le traitement doit nécessairement se faire après la taille, mais, de préférence, quelques jours après. Il peut y avoir danger à ce que le poison pénètre trop profondément à l'intérieur de la plante par les plaies de taille.

Le badigeonnage hâtif, tel qu'on le pratique contre la Chlorose, n'est pas non plus à conseiller. Il est donc prudent d'opérer durant le courant de l'hiver, et avant que la vigne entre en végétation.

La pulvérisation sur tout le corps de la souche — les coursons et les branches à fruit étant toujours exceptés, car là le remède est sans utilité et peut-être nuisible — n'a généralement pas donné de déboires. Il semble toutefois inutile de l'appliquer sur les petites plaies résultant de la suppression des sarments de l'année ; ce sont les grosses plaies surtout qui doivent être traitées.

Comment agit l'arsenic ? D'après M. Viala, des traces d'arsenic empêchent le développement du champignon ou font reculer son mycélium. Mais ce mycélium — racines — est sourtout abondant dans le tronc même de la souche, souvent assez loin des plaies

pour ne pas être mis en contact avec le poison. Il y a là un petit mystère qui s'éclaircira bien un jour. En attendant, il y a un fait : l'arsenic est efficace contre l'Apoplexie, employons-le, avec les précautions voulues, sur les vignes où des cas de mortalité commencent à se manifester.

Peut-on noyer l'arsenic dans une solution de sulfate de fer à 35 o/o ? Si le mode d'action de l'arsenic était connu, il serait possible de baser là-dessus une réponse, mais on l'ignore. Il doit se former dans ce mélange un arsénite ou un arséniate de fer qui sont très peu solubles. L'efficacité pourrait bien en être moindre.

Au reste, le point à atteindre n'est pas le même. L'arsenic doit, semble-t-il, rester à la surface des grosses plaies ou y pénétrer peu profondément. Le sulfate de fer doit pénétrer profondément et surtout dans les plus petites ; et pour cela il doit y être répandu tout de suite après la taille, qui elle même doit être hâtive. La pulvérisation d'un liquide sur les souches taillées est assez rapide, pour que l'emploi séparé des deux substances n'entraîne pas des frais supplémentaires trop élevés.

Les traitements d'été de l'Eudémis

On nous écrit :

« La cochylis ou plutôt l'eudémis a fait, cette année, en Roussillon, d'énormes ravages. C'est la faillite des traitements d'été, faillite qui ne m'a pas étonné et qui ne vous étonnera pas sans doute. Il faut donc chercher autre chose. Quoi ?

Nous ne connaissons que la décortication et l'échaudage. Ce sera cher, mais il faudra bien risquer la dépense. A la place d'échaudage, je propose l'arrosage de la souche avec les solutions arsenicales au moyen desquelles on essaye de lutter, en été, contre la cochylis, solutions mortelles, dit-on, pour les insectes qu'elles touchent. Je dis : dit-on, car pour ma part, je n'ai jamais vérifié ce pouvoir, n'ayant jamais eu la moindre confiance dans le remède, que j'emploie cependant, *pour faire quelque chose*. Que pensez-vous du procédé ?

Quelles devront être les doses d'arséniate de soude à employer par hectolitre d'eau ?

Le procédé aurait l'avantage de simplifier considérablement le travail, d'être sans doute moins cher que l'échaudage et de pouvoir être employé immédiatement, car il n'y a pas de chaudière pour échauder, la plupart des propriétaires en étant aujourd'hui dépourvus.

On pourrait donc faire un arrosage des souches à *l'automne*, s'arrêter dès que le froid viendrait et quand on supposerait les chenilles de la cochylis transformées en chrysalides, pour reprendre l'arrosage au printemps, le plus tard possible, en avril, comme nous faisions pour la pyrale ».

E. (Perpignan).

Les traitements de printemps à base d'arsenic n'ont pas fait faillite partout. Des résultats nettement favorables ont même été obtenus, et sur des étendues qui commencent à compter. Le succès dépend du reste de la technique suivie.

Notre correspondant propose de combattre avec l'arsenic les chenilles qui quittant grappillons, les raisins oubliés et peut-être d'autres organes verts descendent vers les bras ou le tronc pour se chrysalider à l'abri des vieilles écorces. On doit obtenir quelques résultats, de même ordre sans doute que ceux que donne l'ébouillantage hâtif recommandé depuis bien longtemps contre la cochylis. Seront-ils suffisants ? L'expérimentation le dira. On ne peut donc que conseiller à notre correspondant de faire l'essai — avec une solution à 3 o/o d'arsénite ou d'arséniate de soude.

Je crois toujours que l'ébouillantage d'automne et même d'hiver par journée chaude, avec de l'eau maintenue bouillante dans une cafetière à réchaud, doit donner des résultats positifs et sans doute suffisants, comme il résulte d'essais faits en petit il y a quelques années. Employer une quantité d'eau un peu plus grande que contre la pyrale.

Le décorticage avec la griffe à main est aussi à conseiller, bien qu'il soit d'une exécution très lente, mais enfin il y a des cas où il est pratiquement possible. L'une et l'autre de ces opérations effectuées sur de grandes étendues continues, sans enclaves non traitées, devraient aboutir à une réduction importante de la cochylis et même de l'eudémis.

Les Vins

Le marché de Montpellier de mardi a été très animé. Beaucoup de monde et beaucoup de négociants du dehors. Les cours se maintiennent fermes entre 18-19 fr. et même 20 fr. le degré. Le Commerce tend encore à résister aux demandes de la propriété et la propriété aux offres du Commerce.

L. Ravaz.

L'Ecoulement des vins depuis le début de la campagne

L'*Officiel* du 14 septembre a donné les chiffres du mouvement des vins en août et depuis le début de la campagne en cours (1er octobre 1926).

Les sorties de la propriété, Alsace-Lorraine comprise, se sont élevées, en août, à 1.441.790 hectolitres, chiffre un peu supérieur à celui du précédent mois.

Pour l'ensemble des onze mois écoulés de la campagne en cours et des précédentes, on trouve :

Sorties de la propriété...	octob. 1922-août 1923.....	40.450.960	hectol.
— —	octob. 1923-août 1924.....	41.582.172	—
—	octob. 1924-août 1925.....	41.697.296	—
— —	octob. 1925-août 1626.....	42.782.836	—
— —	octob. 1926-août 1927.....	30.700.834	—

Pour l'Algérie, les sorties se chiffrent à 7.642.204 hectolitres, contre 11.076.438 à fin août 1926.

La consommation taxée, qui s'était abaissée à 2.813.172 hectolitres en juillet, s'est relevée à 3.171.701 hectolitres en août ; elle avait atteint 5.122.677 hectolitres en août 1926.

Pour les onze mois écoulés, on trouve, Alsace-Lorraine comprise :

Consommation taxée	octob. 1922-août 1923.....	43.215.538	hectolitres.
— —	octob. 1923-août 1924.....	44.665.869	—
— —	octob. 1924-août 1925.....	45.552.381	—
— —	octob. 1925-août 1926.....	50.128.382	—
— —	octob. 1926-août 1927.....	41.002.307	—

Comme prévu, le stock commercial s'est encore sensiblement réduit au cours du mois d'août.

Stock commercial à fin	janvier 1914.....	12.027.127	hectolitres.
— — —	janvier 1919.....	6.150 533	—
— — —	août 1921.....	8.228 580	—
— — —	octobre 1922.....	9.576.094	—
— — —	octobre 1923.....	10.159.760	—
— — —	septem. 1924.....	10.731.519	—
— — —	septem. 1925.....	11.119.359	—
— — —	juillet 1926.....	12.012.406	—
— — —	mars 1927.....	11.683.719	—
— — —	mai 1927.....	11.368.075	—
— — —	juin 1927.....	10.995.349	—
— — —	juillet 1927.....	10.262.249	—
— — —	août 1927.....	**9.364.191**	—

Stock en Algérie : 320.977 hectolitres ; en Alsace-Lorraine : 218.639 hectolitres, en légères diminutions sur le mois précédent.

L. D.

Quantités de vins enlevées des chais des récoltants, et quantités imposées au droit de circulation et stocks existant chez les marchands en gros

Campagne 1926-1927 (Mois d'Aout)

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS sorties des chais des récoltants (droits garantis ou acquittés)		QUANTITÉS DE VINS soumises au droit de circulation		STOCK commercial existant chez les marchands en gros
		Mois d'Août	Total depuis le début de la campagne	Mois d'Août	Total depuis le début de la campagne	
		hectolitres	hectolitres	hectolitres		hectolitres
1	Ain	4.900	91 863	23 458	290.564	32.678
2	Aisne	»	10 874	22.984	331.614	52.758
3	Allier	5.221	131.750	41.496	489.761	35.605
4	Alpes (Basses-)	225	4.188	4.853	50.388	4.525
5	Alpes (Hautes-)	581	9.877	7.234	80.092	9.820
6	Alpes-Maritimes	290	6.710	37.877	563 152	61.530
7	Ardèche	13.925	269.087	14.775	215.461	26.454
8	Ardennes	»	»	11.040	153.807	23.906
9	Ariège	630	10 614	11.617	107.749	6.243
10	Aube	313	11.175	31.315	372.464	46.942
11	Aude	262.759	4.634 956	26.345	428.143	49 253
12	Aveyron	3.333	64 014	28.170	327.725	19.516
13	Bouches-du-Rhône	32.382	783.440	75.971	931.405	127.224
14	Calvados	»	»	10.604	124.709	45.151
15	Cantal	3	438	17.598	232.389	14 972
16	Charente	2.878	340.669	28.176	301.464	30.286
17	Charente-Inférieure	12.952	599 340	35.928	363.427	62 562
18	Cher	1.369	35.837	27.976	332.484	36 535
19	Corrèze	223	6.787	18.394	209.745	18 081
21	Côte-d'Or	3.455	132.363	38.603	526 328	438.231
22	Côtes-du-Nord	»	»	10.327	145.172	41.438
23	Creuse	»	»	22.036	275.709	27.016
24	Dordogne	16.886	358.333	25.460	296.940	29 850
25	Doubs	2	138	32.363	420.647	43.398
26	Drôme	3.754	85.793	13.295	154.764	22 430
27	Eure	»	»	8.702	107.601	20.740
28	Eure-et-Loir	16	247	18.979	232.776	43.152
29	Finistère	»	»	38.267	490.325	88.456
30	Gard	112.63	2.637 328	26.866	413.474	34 671
31	Garonne (Haute-)	7.822	193.511	41.514	436.587	29 664
32	Gers	18.551	739.768	9.855	113.544	28 569
33	Gironde	113.369	2.396.092	103.706	1.538.535	1.262.973
34	Hérault	482.463	8.881.946	42.639	651.572	330.832
35	Ille-et-Vilaine	»	»	11.440	155.343	42 799
36	Indre	1.307	53.440	20.111	245.049	19.443
37	Indre-et-Loire	10.075	229.020	29.262	386.013	84.860
38	Isère	5.774	152.686	44.037	592 209	56.793
39	Jura	1.166	40.254	22 100	283 580	44.907
40	Landes	5.168	117.192	22 829	252.832	21.510
41	Loir-et-Cher	7.721	231.771	16.847	244.471	46.148
42	Loire	3.188	120 095	80.807	1.037.087	96.404
43	Loire (Haute-)	145	2.206	27 401	370.875	32.191
44	Loire-Inférieure	7.865	158 010	63.758	789.516	118.954
45	Loiret	1 526	46.887	36.770	447.997	64.050
46	Lot	3.540	64.383	8.830	103.504	4.848
47	Lot-et-Garonne	16.480	368.142	19.999	234.952	16 643
48	Lozère	248	4.940	5.493	68 351	7 513
49	Maine-et-Loire	7.934	204.284	30.492	460.245	174.945
50	Manche	»	»	3.388	44.533	19.897
51	Marne	94	94.022	73.466	877.043	1.016 855
52	Marne (Haute-)	11	444	20.520	276.440	33.042
53	Mayenne	»	53	3.912	49 062	15.794
54	Meurthe-et-Moselle	37	769	55.485	759.747	113.498
55	Meuse	14	188	24.223	329.841	32 972
56	Morbihan	6	227	9 667	127.971	35.768
58	Nièvre	754	20.744	27 403	343.589	45.618

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS sorties des chais des récoltants (droits garantis ou acquittés)		QUANTITÉS DE VINS soumises au droit de circulation		STOCK commercial existant chez les marchands en gros
		Mois d'août	Total depuis le début de la campagne	Mois d'août	Total depuis le début de la campagne	
		hectolitres	hectolitres	hectolitres		hectolitres
59	Nord	»	»	62.255	823.922	277.047
60	Oise	»	»	21.850	283.099	46.548
61	Orne	»	»	4.026	55.545	14.294
62	Pas-de-Calais	»	»	30.624	372.761	99.764
63	Puy-de-Dôme	7.453	144.382	50.144	593.321	58.766
64	Pyrénées (Basses-)	3.513	77.445	47.143	465.179	54.440
65	Pyrénées (Hautes-)	936	12.332	17.301	166.653	17.551
66	Pyrénées-Orientales	89.386	2.718.157	27.327	429.373	69.339
69	Rhône	16.459	413.614	126.048	1.568.892	295.023
70	Saône (Haute-)	12	347	33.251	429.393	42.285
71	Saône-et-Loire	15.014	472.639	51.338	656.709	154.298
72	Sarthe	311	8.811	7.456	114.372	19.420
73	Savoie	3.249	99.981	18.367	248.866	23.347
74	Savoie (Haute-)	654	27.848	18.073	229.703	41.767
75	Direction de la Seine	»	»	410.782	5.413.289	1.275.451
	Direction des droits d'entrée	»	»	199.350	2.785.830	749.927
76	Seine-Inférieure	»	»	50.420	649.990	176.580
77	Seine-et-Marne	6	166	38.238	467.892	66.120
78	Seine-et-Oise	8	406	77.632	1.005.473	179.397
79	Sèvre (Deux-)	758	25.553	23.638	270.770	27.654
80	Somme	»	»	18.283	224.210	42.962
81	Tarn	13.838	380.543	24.521	293.428	35.887
82	Tarn-et-Garonne	6.756	102.884	9.765	104.667	8.550
83	Var	68.781	1.102.550	33.202	441.478	60.112
84	Vaucluse	24.104	395.880	11.409	139.820	34.840
85	Vendée	5.702	86.749	18.962	195.300	22.068
86	Vienne	4.967	160.414	23.325	244.742	20.421
87	Vienne (Haute-)	6	115	37.898	456.554	44.971
88	Vosges	1	67	36.468	505.233	75.658
89	Yonne	1.047	53.700	19.793	258.596	45.881
	Total pour la France.	1.436.947	30.571.448	3.115.912	40.076.018	29.364.191
	Moselle	193	4.057	16.593	262.434	60.384
	Bas-Rhin	1.543	35 883	17.099	257.629	85.086
	Haut-Rhin	2.137	89.446	22.097	406.226	73.189
	Totaux pour l'Alsace et Lorraine	3.843	129.386	55.789	926.289	218.639
	Algérie					
	Alger	147.372	4.309.715	»		163.547
	Constantine	31.048	933.200	»		18.135
	Oran	15.026	2.399.289	»		139.325
	Total pour l'Algérie	193.446	7.642.204	»		320.977

DES ESSAIS DÉCISIFS

DE

TRAITEMENT CONTRE LA FIÈVRE APHTEUSE

Le *Petit Dauphinois*, en mai dernier, sous la signature de l'éminent et distingué Sénateur de la Savoie, M. Mollard, donnait en première page de l'édition Savoyarde un article retentissant au sujet de la fièvre aphteuse. Il indi-

quait qu'il venait de prendre l'initiative de faire effectuer des traitements contre la fièvre aphteuse avec un produit liquide spécial découvert par M. Tonnelier et désigné sous le nom d'« Anaphtol Tonnelier ».

Les essais furent effectués sous sa direction par M. Tonnelier lui-même et avec le contrôle de l'aimable et savant Médecin-Vétérinaire de Chambéry, M. Guiguet-Doron.

Les essais furent très décisifs, suivant le rapport fourni par M. Guiguet-Doron, qui écrit ce qui suit à la date du 20 mai 1927.

Expérience chez M. Alfred Martin, a Vimines (Savoie)

23 avril : *9 heures*. — 1 bœuf malade depuis le 18 avril, très épuisé, ne mangeant plus. — 1 vache non atteinte.

24 avril : Après 3 traitements, le bœuf mange, et les aphtes du pied ne se voient plus, marche et bave que légèrement.

25 avril : L'animal mange, boit normalement. Pas de trace de boiterie.

30 avril : Mme Martin est enchantée.

Quant à la vache, traitée préventivement, elle est restée indemne.

Exploitation Humbert a Vimines

23 avril : 8 animaux. — 2 bœufs et 2 bouvillons malades. Application des traitements curatifs et préventifs.

24 avril : M. Humbert félicite M. Tonnelier, toutes plaies sont cicatrisées.

25 avril : Les bœufs vont de mieux en mieux, ils mangent bien. — Une génisse seule présente une aphte sur la lèvre, et une autre sur le bourrelet. La génisse n'a pas cessé de manger et les plaies sont sèches.

Environ 20 jours après, M. Humbert a déclaré tous ses animaux guéris et satisfait des résultats obtenus.

Exploitation de Mme Perruiset, dit Dry a Fournet, a Méry (Savoie)

23 avril : 6 bœufs ou vaches malades depuis 8 jours, amaigris, boiteries, mamelles flétries, les bœufs ne mangent plus depuis 5 à 6 jours et les génisses depuis 2 jours.

24 avril : Mme Perruisset a le sourire. Les bœufs ne boitent plus, sauf un et les animaux mangent et les trayons gonflés de lait.

25 avril : Température normale prise par le Médecin-Vétérinaire Rullier, d'Aix-les-Bains. — Les animaux mangent et ne bavent plus.

5 mai : Tous les animaux sont parfaitement guéris.

Exploitation Besson, a Méry

5 mai : 4 animaux malades. — Résultats très positifs, M. Besson enchanté.

* * *

Quand on songe que la fièvre aphteuse a causé plusieurs millions de perte en Savoie en 1926, il ne nous est pas possible de ne point attirer l'attention du monde des éleveurs — qui sont tous nos amis — sur les résultats précités, et d'en souligner leur portée économique et sociale.

Depuis, de nouveaux essais effectués GRATUITEMENT (1) par M. Tonnelier, accompagné par le très distingué et savant Médecin-Vétérinaire, M. Jean Brenot et M. Lévy, dans les communes d'Aillon-le-Jeune (vétérinaire M. Guiguet-Doron), Lanslebourg et Termignon ont donné des résultats si rapides qu'on est en droit d'être stupéfaits des résultats obtenus, par 2 ou 3 abreuvements, lavage et tamponnement des plaies.

M. le Médecin-Vétérinaire Guiguet-Doron s'exprime ainsi dans ses conclusions des premiers essais effectués sous son contrôle.

Au point de vue curatif

« En résumé, la plupart des animaux quelques heures après le traitement (trois ou quatre heures) se sont remis à manger. — Au bout de 24 heures, toutes les plaies causées par les aphtes étaient sèches, les bêtes mangeaient normalement, la lactation était revenue, la fièvre avait disparue et les animaux reprenaient leur attitude normale.

On peut dire qu'au bout de 48 heures, la guérison est assurée et, ainsi que l'indiquait M. Tonnelier, dans les trois jours, le malade est complètement guéri.

Je conclus en disant qu'au point de vue curatif, l'efficacité de l'Anaphtol et sa rapidité de guérison sont assurées, non seulement au point de vue local, c'est-à-dire des parties malades, mais au point de vue général de l'animal, qui, de très malade, ou très abattu, reprend son état normal.

Au point de vue préventif

Je ne puis formuler aucune opinion, je me contente de constater que pas un seul cas de fièvre aphteuse ne s'est déclaré dans les étables voisines de celles traitées et que tous les animaux qui paraissaient sains dans les étables traitées ont été préservés.

Je dois signaler qu'au point de vue préventif, M. Tonnelier est aussi affirmatif qu'au point de vue curatif.

L'anaphtol guérit, il serait vain de le nier ; s'il prévient, comme tout semble l'indiquer, l'ANAPHTOL sera parfait. »

*
* *

Au cours de nos tournées, nous avons visité MM. Martin, Humbert, Veuve Perruiset et Trépied, d'Aillon-le-Jeune. Les uns et les autres nous ont confirmé le succès complet des traitements.

Personnellement, nous qui avons vécu et vivons avec les éleveurs de l'Ardèche, du Cantal et de la Savoie depuis 35 ans, si durement éprouvés presque toutes les années par la fièvre aphteuse, nous tenons à féliciter chaleureusement M. Tonnelier pour ses savantes recherches et aussi M. le Sénateur Moliard, qui a su prendre l'initiative de mettre en relief une si belle découverte, afin d'en faire bénéficier tous les éleveurs.

Tous ceux qui, à l'esprit scientifique travaillent comme le disait Pasteur :

« *A contribuer au progrès et au bien* »

et hélas si souvent bafoués et méconnus, doivent avoir derrière eux pour

(1) MM. Tonnelier et Lévy ont distribué gratuitement en Savoie, pour environ 4.000 francs d'Anaphtol.

les aider et les encourager les individualités agissantes qui n'ont dans leur esprit et leur cœur qu'un dévouement sans limites mis à la disposition de nos vaillants et courageux terriens.

Qu'importe après tout le flacon !

Qu'importe après tout sa composition !

Qu'importe la méthode ! ! !

Les résultats acquis seuls nous intéressent en notre qualité de Professeur et d'Agriculteur !

En admettant, — CE QUI EST CONTRAIRE A LA VÉRITÉ DES FAITS — qu'il ne soit obtenu que 70 o/o seulement de guérisons ou d'améliorations, M. Tonnelier n'en offrirait pas moins aux Paysans de France, un superbe cadeau annuel approchant bien près du milliard.

Devant *la science expérimentale, qui ne trompe jamais*, il n'y a qu'à s'incliner et FAIRE MULTIPLIER LES ESSAIS, qui se généraliseront ensuite rapidement pour le plus grand bien de notre élevage et de notre production laitière.

Arthur CADORET,
Ingénieur Agricole,
Dr des Services Agricoles de Savoie.

PROTECTION DES RAISINS D'EXPÉDITION

PAR L'ANHYDRIDE SULFUREUX

Parmi les causes principales qui provoquent la détériorisation des raisins pendant leur transport, la plus importante est due à l'action des moisissures. Celles-ci font perdre toute valeur aux raisins qui arrivent pourris sur les marchés alors qu'une séparation partielle des grains d'avec leur pédoncule, un ramollissement où une décoloration partielle ne causent qu'une réduction de valeur.

Les raisins à expédier sur les marchés éloignés doivent être bien mûrs, bien colorés et en bon état lorsqu'ils sont chargés dans le wagon. Si l'on n'expédiait que ces raisins là, les pertes dues à un « mauvais état à l'arrivée » seraient bien moindres car les moisissures et autres agents de la pourriture se développent bien plus lentement sur les fruits sains que sur les autres.

Mais la manipulation du raisin pendant la cueillette et l'emballage cause presque toujours quelques meurtrissures aux grains et aussi leur arrachement partiel. Il est difficile où même impossible d'avoir des raisins emballés en parfaite condition.

On a trouvé expérimentalement et ces résultats ont été confirmés par la pratique commerciale que la présence d'une petite quantité d'anhydride sulfureux : SO^2 (le gaz produit par la combustion du soufre) dans les raisins retarde beaucoup le développement des moisissures et autres agents de la pourriture. Par l'emploi de quantités qui n'altèrent ni l'apparence ni le goût, ce retard approximativement double la période de garde. Des raisins qui sans traitement ne restent vendables que 8 à 10 jours après expédition le sont encore — après traitement convenable — après 2 et 3 semaines.

Outre son effet sur les moisissures, l'anhydride sulfureux a la propriété de ralentir l'activité respiratoire et les autres manifestations vitales des fruits,

de sorte que la détérioration normale des raisins est quelque peu réduite de ce fait. Cette action est cependant d'importance négligeable en comparaison de celle sur la pourriture.

Les essais expérimentaux où commerciaux sur lesquels on a pu avoir des renseignements indiquent que les raisins contenant 5 cent millièmes et plus de SO^2 se conservent au moins deux fois plus longtemps que les mêmes raisins non traités : ceci se produit aussi bien avec des fruits sains qu'avec des fruits avariés, à la température ordinaire ou à celle des wagons et entrepôts frigorifiques.

Dans le grand nombre de variétés de raisins soumises au traitement on n'a jamais constaté de décoloration où de ramollissement même avec des doses de 10 : 100.000e d'anhydride. Une telle concentration ne peut être révélée par le goût. Avec certaines variétés de table délicatement colorées, telles que le Tokay ou l'Empereur, la décoloration n'a lieu que pour des concentrations bien supérieures à 10 : 100.000e. De même des concentrations de 15 : 100.000e ou plus peuvent altérer le goût des raisins. On voit donc que la dose normale a appliquer aux raisins destinés à être vendus à l'état frais pour retarder la pourriture en transit où dans les entrepôts est comprise entre 5 et 10 cent millième.

En prenant pour base 10 : 100.000e il suffit donc qu'un wagon de 10 tonnes absorbe 1 kilogr. d'anhydride sulfureux. Pour obtenir cette concentration uniformément dans tout le chargement, il est nécessaire que de 3 à 5 fois cette quantité soit envoyée à travers le wagon.

Les meilleurs résultats ont été obtenus par l'emploi de SO^2 en mélange avec l'air à la concentration de 1,5 à 3 o/o en volume. Il vaut mieux faire le traitement lorsque le wagon est chargé.

Le gaz peut être obtenu soit à partir de la combustion du soufre, soit à partir de SO^2 liquide. Un appareil spécial est nécesaire pour l'application de chacune de ces méthodes. Le soufre doit être brûlé dans un fourneau spécial avec tirage forcé. Les gaz chauds du générateur doivent être refroidis avant leur emploi. Ce système nécessite un moteur pour la rotation du ventilateur et de l'eau pour le réfrigérant. La combution du soufre dans des récipients ouverts, à l'intérieur des wagons a été employée occasionnellement plusieurs années, comme moyen de fortune destiné à protéger une marchandise dépérissant rapidement par suite de conditions défavorables.

La plupart des raisins ainsi traités arrivaient à destination dans le même état que ceux qui ne l'avaient pas été, et plusieurs fois leur qualité fut dépréciée. L'essai expérimental de cette méthode, en chambre close, à Dauis, et dans quelques wagons frigorifiques chargés montre qu'il est très difficile sinon impossible d'obtenir des résultats régulièrement satisfaisants. On ne sait jamais la quantité de SO^2 reçue par les raisins, la distribution en est toujours irrégulière.

L'anhydride sulfureux liquide est contenu sous pression dans des cylindres d'acier. Lorsque le liquide s'évapore, le gaz qui en résulte est froid et il n'est pas nécessaire de le refroidir davantage. De même la pression maintenue dans le cylindre par l'évaporation du liquide peut être — à l'aide d'un mélangeur spécial — utilisée pour mélanger le gaz obtenu avec l'air et l'envoyer sous pression dans le wagon. De ce fait, il n'est besoin ni de l'eau, ni de la force motrice nécessaires avec l'appareil à combustion de soufre. Quoique SO^2 liquide soit beaucoup plus cher que le soufre, la commodité de son

emploi est telle qu'on l'a employé presque uniquement, l'année dernière, pour traiter les raisins.

Quelle que soit l'origine de l'anhydride sulfureux (soufre brûlé où SO^2 liquide) le traitement est essentiellement le même et consiste à déplacer rapidement l'air du wagon par un mélange de SO^2 et d'air et à maintenir cette atmosphère pendant un temps déterminé. Avec l'appareil utilisé 10 à 12 livres de SO^2 liquides sont envoyés sous pression dans le wagon en 6 à 10 minutes.

L'absorption de SO^2 par les raisins dépend de la concentration du gaz dans l'atmosphère, du temps d'exposition, de la température, de la maturité et du bon état des grappes. Il est absorbé rapidement même d'une faible concentration, et une faible augmentation de cette concentration augmente beaucoup la vitesse d'absorption. L'influence de la température et de la maturité sont moins marquées, cependant elles ne doivent pas être négligées lorsqu'elles sont extrêmes. Une augmentation de température augmente la vitesse d'absorption. Les grappes vertes absorbent plus rapidement que les raisins murs. Les grains endommagés plus vite que les grains intacts, ce qui augmente de beaucoup leur concentration comparativement aux grains sains. Comme les avaries débutent habituellement dans les grains abimés, cette plus grande concentration est évidemment favorable.

Le nombre de wagons traités commercialement est passé de moins de 10 en 1924 à environ 1.000 en 1926. Quoiqu'il ait été impossible de suivre tous ces wagons jusqu'à destination, on possède des renseignements sur un grand nombre d'entre eux. Les destinataires de ces wagons indiquent qu'ils sont arrivés dans l'Est en meilleure condition que les wagons non traités. Deux font exception seulement. Un de ces wagons reçut un excès de SO^2 qui altéra l'apparence, la consistance et le goût des raisins. L'autre par suite d'une avarie du générateur reçut SO^2 en quantité insuffisante. On doit donc bien se rappeler qu'un grand soin est nécessaire pour avoir des résultats uniformes et constants.

Les résultats obtenus durant ces trois dernières années montrent que la plus grande différence entre les lots, traités et non traités, sont obtenus avec les raisins en mauvais état, lors de leur expédition. Lorsque les raisins sont tous sains les différences sont moindres.

Ce procédé semble surtout intéressant pour les expéditeurs de raisins de vendanges et particulièrement pour les variétés supportant mal le transport. Il doit être considéré comme une assurance contre le développement des moisissures, et le coût du traitement — 10 dollars pour un wagon de 24.000 livres — n'est qu'une faible prime à payer pour une telle protection. Cependant, cela ne fait pas arriver les raisins en meilleure condition qu'au départ, et ne dispense pas d'une manipulation soigneuse.

Traduction R. Libes.

H.-E. Jacob,
Viticulturist de la station expérimentale de Californie (1).

(1) *Pacific Rural Press*, 23 juillet 1927.

CONSIDÉRATIONS SUR LA CULTURE

MÉCANIQUE DU SOL

Le développement du machinisme agricole est la conséquence de la rareté croissante de la main-d'œuvre ainsi que de la perfection sans cesse accrue de l'outillage mécanique offert par l'industrie à l'agriculture.

Pour qu'un nouvel outillage agricole connaisse le succès de la vulgarisation, il doit pouvoir remplacer économiquement de nombreux bras ou bêtes de trait et produire un travail de qualité à peu près égale à ceux-ci.

La motoculture a dû se plier à cette règle générale; si donc elle ne se développe pas plus rapidement c'est qu'elle n'offre pas des avantages pécuniaires suffisants ou qu'elle ne produit pas un travail satisfaisant. Ces deux causes doivent être successivement examinées.

L'économie dans l'emploi d'une machine de motoculture est obtenue en substituant à un nombre important d'unités d'énergie fournie par des moteurs animés un nombre à peine supérieur d'unités d'énergie mécanique, le bénéfice résultant dans ces conditions de la bien moindre valeur vénale de la deuxième qualité de l'énergie que de celle de la précédente.

Les appareils de motoculture seront donc d'autant plus économiques qu'ils seront plus puissants ; il faut toutefois que cette puissance soit proportionnée à l'étendue des terrains sur lesquels elle sera mise en œuvre, ceci dans le but de ne pas trop réduire le nombre d'heures d'utilisation annuelle ; on conçoit en effet, que les appareils puissants ne puissent convenir aux petites propriétés isolées. Actuellement, par suite de la diversité des modèles proposés, un bon équilibre entre les divers facteurs qui viennent d'être indiqués peut être établi pour les différents cas de la pratique.

Mais il faut encore pour aboutir à l'économie désirée que le rendement mécanique reste élevé. Ce qui veut dire qu'aucun bénéfice ne sera réalisé par l'agriculteur si, par exemple, pour remplacer une certaine quantité d'énergie animée d'une valeur unitaire déterminée, il se trouve dans l'obligation de consommer avec la machine qu'on lui propose quatre fois plus d'énergie mécanique d'une valeur unitaire quatre fois moindre.

Cette question du rendement mécanique paraît bien être la pierre d'achoppement de la motoculture réalisée par l'emploi des tracteurs agricoles dont le rendement est déplorable. En effet, il paraît exagéré de placer sur un appareil de ce genre un moteur de vingt à vingt-cinq C. V. de puissance effective pour recueillir à la barre de traction une moyenne de huit à douze C. V.

Or malheureusement le grave défaut qui vient d'être signalé paraît inhérent au tracteur agricole lui-même et il semble évidemment impossible d'obtenir un bon résultat en faisant rouler un pesant véhicule-moteur sur un terrain agricole, même en ayant recours à cette voie ferrée ambulante dénommée « chenille ».

Les treuils de labourage sont au point de vue du rendement infiniment supérieurs aux tracteurs ; s'ils ne connaissent pas une plus grande vogue, c'est qu'ils ont d'autres défauts selon que l'on utilise un ou plusieurs treuils.

Lorsqu'on opère avec un seul treuil l'installation du chantier de labourage est longue, onéreuse, et le travail s'effectue lentement.

Si l'on utilise deux treuils simples déplaçant par va et vient les instruments de culture, on obtient alors le meilleur rendement mécanique actuel et la diminution des pertes de temps. Mais il faut employer un personnel plus nombreux et le prix de l'ensemble du matériel devient très élevé par suite de l'obligation dans laquelle on se trouve de faire appel à une puis-

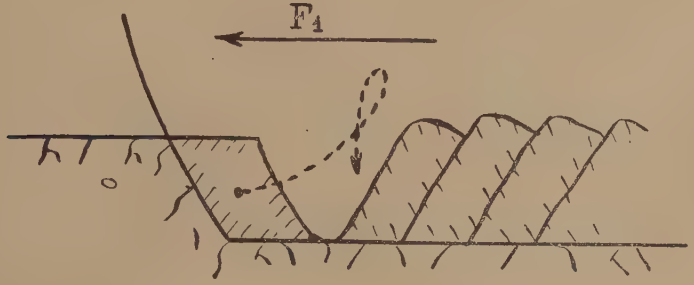

Fig. 1

sance motrice considérable, afin de réduire proportionnellement le coût de la main-d'œuvre. La solution ainsi proposée n'est donc plus acceptable que pour des entreprises de labours profonds.

Les nombreuses tentatives qui ont été faites pour diminuer à la fois la puissance motrice et la main-d'œuvre utilisées par les treuils, afin de les rendre accessibles à la moyenne propriété pour l'exécution des labours ordinaires, n'ont pas donné les résultats espérés.

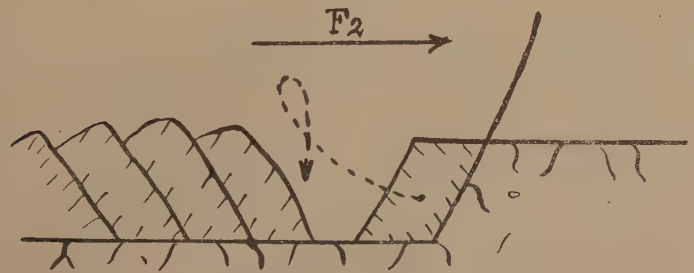

Fig. 2

La motoculture semble souffrir uniquement des défauts signalés ci-dessus qui entravent son développement par le seul fait d'une dépense excessive, car au point de vue de la bonne exécution du travail, les résultats obtenus sont des plus satisfaisants, même supérieurs parfois à ceux obtenus par la traction animale.

Mais l'emploi d'une charrue n'est pas le moyen primitif par excellence pour travailler le sol ; on peut plus simplement le piocher à la main en utilisant une houe à bras ou une bêche ou bien encore des outils dérivés de ceux-ci.

Réaliser un appareil mécanique piocheur semble plus logique que de vouloir remplacer une bête de trait par un tracteur. Cela est tout aussi simple et peut conduire à un appareil d'un rendement maximum.

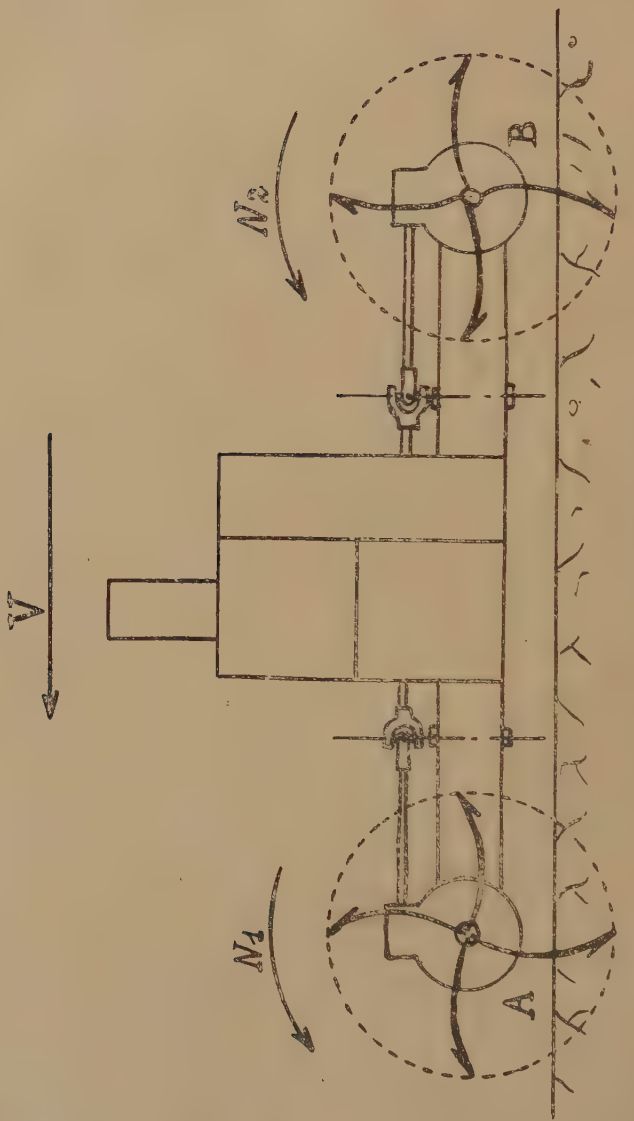

Fig. 3. — Vue en élévation de l'appareil

Pour piocher mécaniquement le sol à la façon d'une houe, il suffit d'imprimer à une pièce travaillante un mouvement tel qu'elle pénètre dans le sol par percussion, se déplace en arrière en se soulevant et laisse retomber la

terre retournée par son mouvement rotatif. Le tout étant effectué comme l'indique la Fig. I.

Pour bêcher mécaniquement le sol, la pièce travaillante aura un mouve-

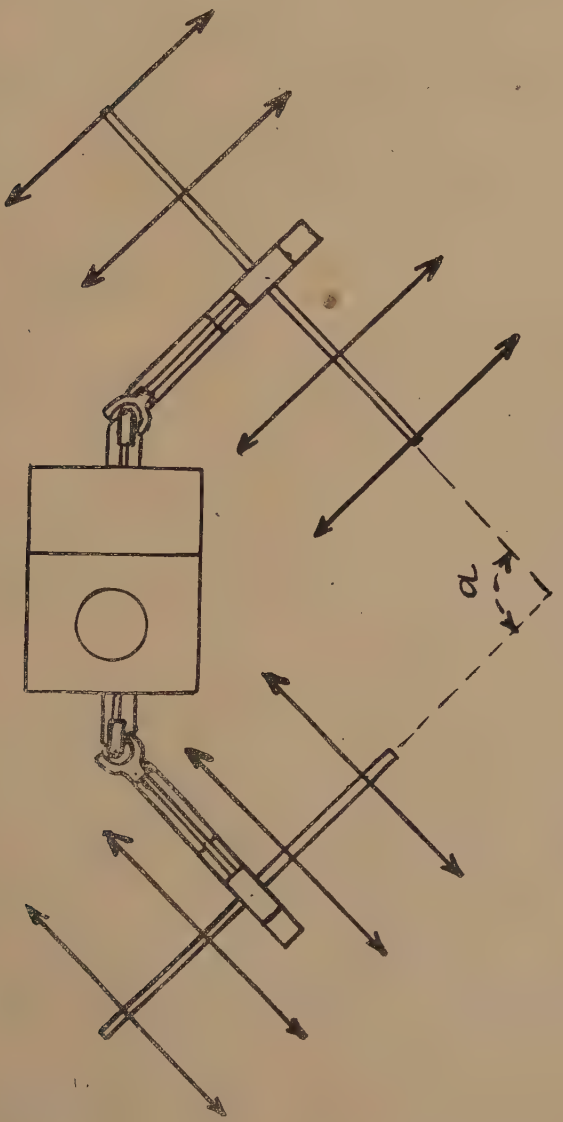

Fig. 4. — Vue de plan de l'appareil effectuant un virage.

ment analogue, mais inverse du précédent et l'opération sera effectuée comme l'indique la Fig. 2.

On peut remarquer que la réaction de l'effort utile de l'outil travaillant à la

façon d'une houe est une force horizontale F. 1 dirigée vers l'avant tandis que la même réaction de l'outil travaillant à la façon d'une bêche est une force horizontale F. 2 dirigée vers l'arrière.

Si l'on place sur un même appareil de motoculture des pièces travaillantes de ces deux catégories, les réactions horizontales F. 1 et F. 2 s'exerceront en sens inverse. Si elles sont égales, l'appareil creusera le sol au-dessous de lui et s'enterrera sans avancer ; mais si l'une des deux forces indiquées est plus grande que l'autre, l'appareil piochera le sol en avançant.

Ces considérations d'une vérification expérimentale facile permettent de concevoir la réalisation d'un appareil autoculteur pour le travail agricole du sol. Celui-ci se composera d'arbres rotatifs horizontaux A. B., munis de pièces travaillantes amovibles ayant une forme déterminée d'après le résultat agricole désiré. Ces arbres tourneront dans le même sens à des vitesses de rotation différentes N. 1, N. 2 et la vitesse V de translation horizontale de l'appareil résultera de la différence des vitesses de rotation des arbres.

L'appareil prendra donc contact avec le sol exclusivement par l'intermédiaire de ses pièces travaillantes. C'est le mouvement rotatif différentiel de celles-ci qui assurera simultanément l'exécution du travail agricole du sol, l'avancement de l'appareil et sa direction.

La suppression des roues ou chaînes dites chenilles que l'on rencontre sur les appareils de motoculture du genre tracteur évitera la perte élevée d'énergie qui résulte du déplacement de ces organes.

Le mouvement de rotation des arbres sera obtenu en plaçant sur chacun d'eux une vis sans fin reliée par un joint de cardan à un arbre longitudinal en deux pièces, entraîné avec interposition de pignons dentés réducteurs de vitesse, par l'arbre principal du moteur, lequel portera un débrayage.

Pour modifier la direction de l'appareil, les arbres A et B, tout en restant dans un même plan horizontal cesseront d'être parallèles et feront alors entre eux un angle variable a.

La marche arrière s'obtiendra par inversion du sens de rotation de l'arbre longitudinal commandé par le moteur.

En résumé, l'appareil qui vient d'être sommairement décrit pourra piocher, râtisser ou tasser le sol de la même façon que les outils manuels dont l'utilisation est restreinte par suite de la pénurie de la main-d'œuvre agricole. Ces différents résultats seront obtenus en donnant aux pièces travaillantes une forme appropriée et en réglant convenablement la valeur respective des vitesses de rotation N. 1 et N. 2 des arbres A et B ; mais l'on s'efforcera toujours de réaliser l'imitation aussi parfaite que possible du travail manuel en évitant de modifier brusquement les méthodes culturales actuelles qui ont fait leurs preuves et que les agriculteurs ne désirent pas changer. Les constructeurs des appareils à outils commandés ont peut-être eu le tort jusqu'à maintenant de perdre de vue cette simple vérité.

Y. Lamau.

Chef de travaux
à l'Ecole nationale d'Agriculture
de Montpellier.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Le Maroc par Marseille

La voie de Marseille offre les avantages les plus appréciables aux voyageurs désireux de se rendre de France au Maroc.

Marseille est en effet desservie par des trains à marche rapide composée du matériel le plus confortable, avec voitures directes en provenance ou à destination des grandes villes de France et des capitales du Continent.

De Marseille à Tanger et à Casablanca, c'est la traversée assurée par les paquebots rapides et luxueusement aménagés de la Compagnie de Navigation Paquet dont les départs de Marseille ont lieu, en été, tous les samedis.

Les principales gares P.-L.-M. délivrent des billets directs avec enregistrement direct des bagages pour Tanger et Casablanca.

BULLETIN COMMERCIAL

PARIS. — **Bercy et Entrepôts.** — Du *Moniteur Vinicole*. — On a remarqué dans les entrepôts parisiens, pendant ces derniers huit jours, un petit courant d'affaires peu importantes chacune, mais dont l'ensemble a apporté un certain soutien aux cours. Il ne s'est pas fait de grosses transactions, les acheteurs se maintenant dans une prudente réserve. Quelques vins nouveaux ont été présentés, mais il ne s'agit, en majorité, que de quelques réservoirs de vins à petits degrés provenant des premières vendanges faites avant maturité complète.

De gros à gros, des vins rouges de 1926 du Midi de 9° ont été payés de 250 à 255 fr. en bonne tendance, et des 10° aux environs de 265 fr. Des Algérie 10°5 à 265 fr. En vins blancs vieux, on a noté quelques affaires autour de 250 fr. pour des produits de 9°. En vins nouveaux, quelques hectolitres de Bouschets se sont vendus à 250 fr. pour des 8° ; de beaux Alicantes 10°, en provenance des Pyrénées-Orientales ont été cotés à 270 et 275 fr. l'hecto. Des petits degrés auraient été offerts à 235 et 240 francs.

Le commerce de détail affiche dans Paris des prix en baisse de 25 centimes sur les cours antérieurs. Des vins de 10° sont offerts à 3 fr. le litre et des « Côtes supérieures » 10°5 à 3 fr. 25. Des blancs 10° sont inscrits à 3 fr. 50 pour des qualités un peu supérieures. Les ordres des détaillants restent d'ailleurs fort limités, n'ayant à satisfaire qu'à une consommation ralentie.

GARD.— **Nimes.** — *Cours de la Commission officielle :*

Vins rouges	Cours en 1926	Cours du 12 sept.	Cours du 19 septembre
8°			
8 à 9°		18 à 19 fr.	
9 à 10°	12,50 à 13 fr. 00		Pas de cote
11°	le degré	le deg.	
11 à »			
Costières		«	
Rosé, Paillet, gris	12 fr. le d.		
Blanc Bourret			
Blanc Picpoul			

Bouillargues (Gard). — Vente de 170 hectos de vins à 9° (récolte 1927), enlèvement immédiat, au prix de 185 fr., c'est-à-dire 20 fr. 55 couvert, le degré.

Alès. — Vins sous marc, de 17 à 18 francs le degré, suivant qualité. Logés, 19 fr. le degré.

HÉRAULT. — **Montpellier.** — *Bourse de Montpellier.*

Vins rouges	Cours en 1926	Cours du 13 septembre	Cours du 20 septembre
8°1/2			Vins vieux
9°	100		
10°	à	215 à 225 fr.	215 à 240 fr.
11°	125		
Rosé	126 à 135		
Blanc de blanc			

Cette. — Chambre de Commerce. — Bourse de Cette. — Marché du 14 septembre 1927.

Vins rouges courant de 9 à 11 degrés 0, de «»» à »«» fr. l'hecto ; rosé, 9 à 11 degrés «»» fr. à »«» fr. ; blanc, 9 à 11° «««« à «««« fr., nu pris à la propriété, tous autres frais en sus.

Vins : Algérie rouge, 11 à 12 degrés et au-dessus, le degré, 19,50 à 20,»», rosé 11 à 12 degrés et au-dessus, le degré, 19,50 à 20,»» ; rouge et rosé, 14°5 à 15°, 310 à 315 fr. l'hecto ; Espagne, rouge 10 à 11°, 205 à 215 francs ; 11°5 à 12°, 210 à 220 ; rosé, à «««; blanc, 10°, 195 à 200 ; 10°5 à 12, 220 à 230 ; blanc et rouge 14°5 à 15°, 300 à 335. Suivant degré, qualité et quantité. Nu quai Cette plein fait fûts acheteurs comptant net.

— **Béziers.**

Vins rouges	Cours en 1926	Cours du 9 sept.	Cours du 16 septemb.
8°			Vins vieux
9°			
10°	12 fr. 25 à 13,00 le d.		
11°			
Vins rosés 8°		9 à 11° 210 à 230	9 à 11° 210 à 240
Vins blancs			

Pézenas. — Cours des vins, semaine du 10 au 17 septembre 1927 :

Récolte 1927. Vins rouges, de 18,50 à 20 fr. le degr. ; bourrets et picpouls, 18 à 19 fr. ; clairettes, 250 fr. l'hecto.

Olonzac. — Cours des vins du Minervois. Marché d'Olonzac du 18 sept.

Vins rouges, de 10°, 225 fr. l'hecto.

Lézignan (Aude). — Cours des vins du Minervois et de la Corbière. — Récolte 1926 :

Minervois 9 à 12°, 215 à 240 fr. ; Corbières 10 à 12°, 225 à 240 fr. ; l'hecto.

AUDE. — **Narbonne.**

Vins rouges	Cours en 1926	Cours du 8 sept.	Cours du 15 septemb.
7 à 8°		»	»
8 à 9°		»	»
9 à 10°	12,50 à 13 fr. 00	8 à 12° 200 à 230	8 à 10° 200 à 235
10 à 11°	le degré	10 à 12° 215 à 235	10 à 12° 225 à 235
11° et au-dessus			

Narbonne. — Le bureau du Syndicat régional des Vignerons de Narbonne porte à la connaissance de ses adhérents les ventes effectuées au cours de la semaine qui lui ont été communiquées :

Récolte 1927. — Vinassan, vin rouge, 70 hect., 9 degrés, 180 fr. ; 125 hect.,

9 degrés, 195 fr. ; 85 hect., 9°5, 190 fr. ; 115 hect., 9 degrés, 185 fr. l'hecto ; 122 hect., 19 fr. le degré ; 120 hect., 20 fr. le degré.

Narbonne, 500 hect., 18 fr. 50 le degré.

Armissan, vin rouge, 40 hect., 9°4, 200 fr. l'hecto.

Bize, 2.500 hect., 10 degrés, 200 fr. l'hecto.

Récolte 1926 (vin vieux). — Ouveillan, un lot vin rouge, 215 hect., 10°3, 218 fr. l'hecto., nu, suivant degré, qualité, couleur, distance et conditions de retiraison. — Le Bureau.

Bize (Aude). — On nous signale les ventes suivantes :

Cave Etienne Sénégas, 75 hectos, Alicante, 10 degrés, à 200 fr. l'hecto, sous-marc.

Cave Louis Rouanet, partie, 150 hectos, 10°3, à 200 fr. hecto, sous-marc.

Carcassonne.— Semaine du 10 au 17 septembre 1927 :

De 9 à 11°,5 de 215 à 235 fr. l'hecto nu.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — **Perpignan.** — On cote :

Vins rouges	Cours en 1926	Cours du 10 sept.	Cours du 17 septemb·
8°.....	—	»	»
9°		»	
10°.....		»	»
11°		9· à 12· 200 à 235	9 à 12° 200 à 235
11 à 12°			»
12 à 13°			

BOUCHES-DU-RHÔNE. — **Marseille.** — Cote officielle des vins. Marché du 14 sept. Région vins nouveaux rouge 8 à 9°, «« à «« fr. ; 9 à 10°, «« à »» fr. ; 9 à 11°5, 200 à 230 fr. l'hecto ; rosé « fr. « à »,« le deg.; blanc »» à »» fr. »» le degré, suivant qualité, couleur, éloignement de la cave, pour marchandise prise en cave, tous frais en sus. A majorer de 95 fr. pour revente par le détaillant.

Vins nouveaux d'Algérie : rouge, de 10 à 11 degrés, 220 à 235 fr. l'hecto ; 11 à 12 deg. 235 à 245 francs l'hectolitre.

Espagne 11 à 12· 220 à 235 fr. l'hecto.

Quai Marseille, suivant qualité, couleur et provenance, par 25 fûts minimum, tous frais en sus

Coopérative vinicole de Rognes — 286 hectos vin rouge 9°8 à 200 fr. l'hect., enlèvement immédiat ; 500 hectos vin rouge 9°8 à 200 fr. l'hect., enlèvement immédiat ; 760 hectos vin rouge 9°8 à 200 fr. l'hect., enlèvement immédiat

Dans les 10 jours les vins ont été complètement retirés.

Coopérative de Trets — 650 hectos vin rouge 10°3 et 650 hectos vin rosé 10°3 à 195 fr. l'hect., enlèvement immédiat ; 200 hectos vin blanc 10°3 à 195 fr. l'hecto ; 200 hectos vin blanc 10°3, enlèvement immédiat.

Il ne reste plus de vin en cave.

On offre aujourd'hui 170 fr. coulée de cuve.

Coopérative de Velaux-Coudoux. — 390 hectos, vin rouge 10°9 et 260 hectos, vin rosé 10°2, au prix de 220 fr. l'hl. Enlèvement fin septembre ; 390 hectos, vin rouge 10°9 et 260 hectos, vin rosé 10°2, au prix de 220 fr. l'hl. Enlèvement fin septembre. Les vins de la récolte 1926 sont tous vendus. La Commission des ventes a décidé d'attendre pour les vins nouveaux.

La récolte 1927 dans la commune de Velaux — La Fare et Ventabren, en ne comprenant pas, bien entendu, les vignes jeunes — sera inférieure, à ce qu'il nous paraît, à celle de 1926. Cependant, les deux premières cuves

soutirées ont donné du vin supérieur à celui de l'année dernière, titrant 10°4 et 11°, la vendange était composée de Bouschet, de Cinsaults et d'une faible quantité de Carignans.

M. Caire.

ALSACE. — **Strasbourg.** — 7 septembre.

	Haut-Rhin	Bas-Rhin
	—	—
Vins blancs courants :		
Nouveaux	310 à 320	300 à 310
Vieux	»»» à »»»	»»» à »»»
Vins blancs supérieurs :		
Nouveaux	340 à 380	320 à 360
Vieux	»»» à »»»	««« à »»»
Vins blancs fins :		
Nouveaux	520 à 580	»«» à ««««
Vieux	»»» à »»»	»»» à ««««
Vins rouges :		
Nouveaux	«»« à ««««	

L'hecto nu, gare départ.

Vins blancs fins en bouteilles 17 à 18 fr. suivant qualité, caisses et emballage compris.

ALGERIE. — **Alger.** — Du 10 septembre 1927.

Toutes qualités réunies, l'hecto, 180 à 225 fr.

Vins nouveaux, 14 à 16,50 le degré.

Alcools

Montpellier. — Esprit trois-six, vin les 86 degrés, 670 à 645 fr.; eaux-de-vie de marc 86°, 540 à 530 fr. ; rectifié de 95 à 97°, les 100°, ««««« à »»«» pris à la distillerie, tous frais en sus, par minimum de 12 pipes.

Eaux-de-vie de Montpellier, à 52°, pas d'affaires ; de marc, à 52°, 325 à 315 francs l'hectolitre, pris à la distillerie tous frais en sus.

Pézenas.— 3/6 marc 86°, 630 à 640 fr.; eau-de-vie de marc 52°, 375 à 385 fr. 3/6 vin, 86°, 670 à 730 fr.

Narbonne. — Alcools de vin (cours sur la nouvelle récolte) : de 660 à 675 fr. ; marc 525 à 540 fr. les 100 degrés. Eaux-de-vie marc 52°, 315 à 325.

TARTRES

Marché de Béziers du 16 septembre 1927

Tartres 75 à 80 degrés bitartrate	6 fr. 80 à 7,««	le degré casser.
Lies sèches 15 à 18 /o acide tartrique	4 fr. 00	le degré acidité totale.
— — 20 à 22 o/o —	4 fr. 25	—
— au-dessus.	4 fr. 50 à 5 fr. 00	—
Tartrate de chaux 50 o/o acide tartrique	8 fr. «»	—

logé sacs doubles, wagon complet départ

A la propriété, tartre non extrait, 100 francs de moins aux 100 kilos environ.

Marché tendance meilleure. Les derniers marchés furent sans affaires en raison des vendanges.

CÉRÉALES

Paris. — *Bourse de Commerce.* 20 septembre 1927.

	septembre	octobre	novembre-décembre
Blé	153,25-153-152,50 P.	153,75-154 P.	156,25 P.
Seigle	132 N	132 N.	132 N.
Avoine noire	102,75 P.	103,50 P.	105 P.
Avoine	102 N.	103 N.	104 N

New-York. — 16 septembre :

	Prix par bush en d. et cts	Prix à l'hectolitre en fr.	Prix aux 100 kg. en fr.	Hausse p. 100 k. ou baisse
Blés roux d'hiver	1,39 1/8	98.55	131 40	+ 0.72
Juillet	..., ./.	.....	.....	....
Septembre	1,31 ./.	92.79	123 72	+ 0.01
Décembre	1,33 3/4	94.74	126.32	+ 0.60
Maïs disp	1.00 1/8	81.70	102.13	— 4.07

Blé dur d'hiver n° 2 nouveau disponible 141 5/8 c. le bushel (133 fr. 76 les 100 kil.) bigarré durum »»» »/» cents (»»» fr. »»).

PAILLES ET FOURRAGES

Castelsarrasin (T.-et-G.), 15 septembre. — Foin première coupe 35 fr. ; luzerne première coupe 38 fr. ; paille blé 10 fr. ; dito d'avoine 8 francs les 100 kilos.

Laval (Mayenne), 16 septembre. — Foin première coupe 275 à 280 fr. les 100 kilos ; paille de blé 27 à 28 fr. les 100 kilos.

Marseille, 16 septembre. — Fourrages. — Aux 100 kilos, départ, dispon. par wagon de 5.000 kilos valeur à 20/30 jours. Marché calme. Foin de Crau 56 fr. ; dito similaire Crau 52 ; de région 50 du Champsaur 53 fr. de l'Isère 48 ; du Doubs 48 ; paille blé rouleau 17 ; batteuses 15 fr.

Narbonne (Aude), 15 septembre. — Fourrage luzerne première coupe 45 à 48 francs ; deuxième coupe 46 à 48 fr. ; foin 40 à 44 fr. ; paille de blé 12 à 13 fr. ; d'avoine 11 à 12 fr. les 100 kilos, sur wagon départ.

Parthenay (Deux-Sèvres), 14 septembre. — Foin première coupe, les 104 bottes, 200 à 220 francs ; luzerne première coupe 200 à 220 fr. ; paille de blé 90 à 100 fr. ; de seigle 85 à 90 fr. ; d'avoine 75 à 80 fr.

DIVERS

Cette. — Produits chimiques : Nitrate de soude 15/16, les 100 kilos, 150 à 160 fr. ; Sulfate ammoniaque, 20/21, 130 à 140 fr. ; sulfate potasse 48/52, 120 à 125 fr. ; chlorure potassium 48/52, 92 à 97 fr. ; sylvinite riche 20/22, 33 à 34 fr. ; sulfate cuivre cristaux 98/99, 325 à 340 fr. ; sulfate cuivre neige, 335 à 350 fr. ; superphosphate minéral 14, 29 à 32 fr. ; sulfate de fer, »» à »» fr. logé gare de Cette.

Montpellier. — Imprimerie Roumégous et Déhan

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

du dimanche 11 au samedi 17 septembre 1927

	TEMPÉRATURE				PLUIE		TEMPÉRATURE				PLUIE	
	1927		1926		1927	1926	1927		1926		1927	1926
	maxima	minima	maxima	minima	mill	mill.	maxima	minima	maxima	minima	mill.	mill.
	Nantes						**Mourmelon**					
Dimanche..	19	9	20	16	»	8	18	9	32	16	8	»
Lundi.....	16	11	23	12	»	»	13	6	22	11	»	0.2
Mardi.....	»	»	21	7	»	»	»	»	22	7	»	»
Mercredi..	17	»	22	8	»	«	16	9	23	5	1	»
Jeudi.....	18	14	24	11	9	»	14	11	24	14	5	»
Vendredi...	19	11	24	14	2	«	19	13	26	8	8	«
Samedi.....	17	10	»	»	0.2	»	17	12	»	»	»	»
Total....	1295	742	1774	1073	99.5	47	1196	694	1947	1054	277,1	54 6
	Rochefort						**Besançon**					
Dimanche..	19	11	21	17	1	»	16	9	31	19	5	»
Lundi	19	9	20	13	«	»	14	7	26	14	1	3
Mardi.....	»	»	19	13	»	»	«	»	21	6	»	»
Mercredi....	20	10	21	11	»	»	17	7	22	7	»	»
Jeudi.....	16	12	20	12	1	»	19	10	25	8	«	»
Vendredi...	18	12	22	16	21	»	25	13	23	11	»	»
Samedi.....	17	12	»	»	12.4	»	12	10	»	»	14	»
Total....	1418	922	1783	1303	306 2	56.7	1447	799	1803	1076	228.1	35
	Clermont-Ferrand						**Lyon**					
Dimanche..	19	8	32	17	1	»	21	9	30	«	0.5	»
Lundi.....	14	«	27	14	»	»	15	4	29	15	7	0.4
Mardi.....	»	»	22	3	»	»	»	»	23	8	«	«
Mercredi....	15	5	24	6	»	»	18	3	22	8	19	»
Jeudi.....	21	10	26	6	»	»	23	14	25	8	3	»
Vendredi...	20	11	25	6	21 6	»	23	13	26	8	»	»
Samedi.....	17	11	«	»	7	«	15	12	»	»	»	»
Total....	1119	625	1942	694	215.	55 5	610	921	2097	1029	339.3	123.6
	Bordeaux						**Marseille**					
Dimanche...	20	10	28	18	4	»	23	15	28	17	«	»
Lundi.....	18	9	»	11	»	«	21	12	«	17	»	23
Mardi	»	»	23	15	«	»	»	»	«	11	»	»
Mercredi....	20	4	24	6	«	»	23	7	28	14	«	»
Jeudi.....	20	12	27	7	«	«	24	15	»	12	»	»
Vendredi...	20	11	27	13	7	»	23	16	29	14	10	»
Samedi.....	19	9	«	»	5	»	24	13	»	»	22	»
Total....	1371	782	1920	1129	234.2	38.3	1432	955	2157	1360	341.8	146.6
	Toulouse						**Montpellier**					
Dimanche...	18	11	31	17	0.5	»	23.0	17 3	26.3	17.9	»	0.4
Lundi.....	«	10	28	15	»	2	21.4	12.9	28.0	15.9	»	»
Mardi	»	»	27	11	»	»	23.4	9.0	28.0	11 3	»	«
Mercredi ...	20	5	28	10	»	»	21.6	6 3	29.0	11.9	0 4	»
Jeudi.....	24	16	31	10	»	»	18 3	15.3	31.0	12.5	19.7	»
Vendredi...	24	13	30	11	5	»	21.0	14.3	28 3	12.9	»	«
Samedi.. ..	16	11	»	»	5	»	22 0	13.5	27.0	16.0	»	»
Total. ..	1478	925	2191	1280	130.4	83.1	2288.9	1189.1	2654.9	1428 5	96 4	151.3
	Perpignan						**Alger**					
Dimanche...	22	15	31	21	»	»	«	»	»	»	«	»
Lundi.....	»	12	29	19	»	9	»	»	»	»	»	»
Mardi..	»	»	26	17	»	«	»	»	»	24	»	»
Mercredi....	24	11	28	15	»	«	«	»	»	»	»	«
Jeudi.....	26	13	30	16	»	»	«	»	»	«	«	»
Vendredi....	26	15	31	15	6	»	«	«	»	»	»	»
Samedi.....	22	15	»	»	»	»	«	»	»	»	»	»
Total	1670	1110	2208	1461	40.7	141.6	59	26	251	1012	»	8

Observations. — Eté.